

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROIFFIEUX

Séance du **29 juin 2010**

L'an deux mil dix et le 29 juin à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Maurice BERCHU**, Maire.

Présents : Mmes et Mrs BOROT Valérie, CHAMBON Martine, CHAZOT Franck, CLAVIER Philippe, CLEMENT Nathalie, DELORD Christophe, FAURIE Christophe, FROMENTOUX Chantal, GOUDARD Thierry, GRENIER Françoise, HEYRAUD Gérard, JAMONAC Claude, MARTEL Danièle, MICHAUD Françoise, PASCAL Joël, POIX Chrystel, RACAMIER Nathalie, SITZIA Eric, TETE Jean Louis.

Absents ayant donné pouvoir : Mme AUBERT Jocelyne (pouvoir à Mme BOROT), M. MAULARD Alain (pouvoir à M. DELORD),

Absent excusé :

Arrivés en cours de séance :

Secrétaire de séance : Mme BOROT Valérie

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : **le 22 juin 2010**

Approbation du compte rendu de la séance du 25 mai 2010 :

Présents : 20

Votants : 22

Pour : 22

2010.06.01- DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNAL

Monsieur JAMONAC, Adjoint en charge des Finances, présente aux conseillers la décision modificative 2 au budget principal :

DECISION MODIFICATIVE 2 AU BUDGET COMMUNAL

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses		Recettes
Opération 57 Sinistre Bâtiment technique	art 21571	+ 55 000,00
	Matériel roulant art 2158	+ 35 000,00

		Autres installations	
Opération 110	art 2315	-5 000,00	
Programme ONF			
Opération 205	art 2315	-10 000,00	
Aménagement Espace Fély			
Opération 209	art 2315	-15 000,00	
Aménagement Chaumatons			
Opération 23	art 2315	-10 000,00	
Eclairage public			
Opération 52			
Eglise	Art. 2316	-5000,00	
Opération 101	art 2158	-20 000,00	
Acquisition de matériel			
Dépenses imprévues	020	-25 000,00	
		0,00	0,00

Dépenses imprévues Investissement = 51414 - 25000=26 414

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

☞ **adopte** la décision modificative n°2 du budget communal 2010.

Présents : 20

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

2010.06.02 - ACQUISITION D'UNE CHARGEUSE PELLETEUSE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une consultation a été organisée afin d'acquérir un tractopelle.

Les entreprises PAYANT, Jacky CHANEL, BONNET Equipement et JCB - LYOMAT ont fait des propositions pour 6 tractopelles.

Ces propositions ont été étudiées en fonction de leur valeur technique et de leur prix.

Suite à cette étude, Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal afin de retenir la proposition de l'entreprise LYOMAT d'un tractopelle mis en circulation en 2008, ayant

effectué 1500 heures, présentant l'ensemble des caractéristiques techniques demandées dans le cahier des charges et d'un montant de 46 500 € HT soit 55 614€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

☞ **décide de retenir** la proposition de l'entreprise LYOMAT pour l'acquisition d'un tractopelle, année 2008, 1500 heures effectuées, d'un montant de 46 500€ HT soit 55 614 € TTC.

Présents : 20

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

2010.06.03-BAIL DE LOCATION SUCCESSION MOULIN

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de la nécessité de louer un local destiné au service technique de la commune jusqu'à ce que le bâtiment sinistré soit reconstruit.

Il est possible de louer un bâtiment de 200 m² situé à Méalore, le propriétaire étant Monsieur MOULIN, représentant la succession MOULIN, pour une durée d'un an et un loyer mensuel de 450€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

☞ **autorise** Monsieur le Maire à signer un contrat de location avec la succession MOULIN pour une durée de un an et un loyer mensuel de 450 €.

Présents : 20

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

2010.06.04-RECRUTEMENT D'UN EMPLOI SAISONNIER

Monsieur le Maire propose de recruter, en vue du remplacement des agents en congé, une personne en emploi saisonnier au service technique du 01 août 2010 au 15 septembre 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à :

☞ **recruter** une personne répondant au profil souhaité

☞ **signer** le contrat de travail.

Présents : 20

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

2010.06.05 - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE D'EAU POTABLE DU SYNDICAT CANCE DOUX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel du délégataire du service d'eau potable du Syndicat Cance Doux pour l'année 2009.

Le Conseil Municipal :
☞ **prend acte** du rapport annuel.

2010.06.06- BAIL A LOYER – APPARTEMENT CENTRE COMMERCIAL

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la commune loue un appartement situé au Centre commercial, 53 rue de la Poste, 07 100 ROIFFIEUX.

Selon le titre Loyer du contrat de bail passé avec Madame Jacqueline HAMON, née REGAL, la révision du loyer peut intervenir au terme de chaque année du contrat soit le 1^{er} juillet.

Le loyer actuel est de 530.00 €

Il précise que ce loyer a été augmenté le 1^{er} juillet 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

☞ **Fixe** le montant du loyer mensuel de l'appartement situé au Centre commercial- 53 rue de la Poste- 07100 ROIFFIEUX à **530€ à partir du 1^{er} juillet 2010.**

Présents : 20

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

2010.06.07- CONVENTION AVEC LA COCOBA PROJET AMENAGEMENT DE LA ROUTE DU GRAND PRE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le projet d'aménagement de la route du Grand Pré présente un volet aménagement de voirie, compétence de la commune et un volet assainissement, compétence de la CCBA.

Pour des raisons de cohérence, il serait opportun de confier à une même entreprise les travaux d'aménagement (voirie, éclairage public, sécurisation, eau potable, etc.), qui sont de la compétence de la commune, et les travaux d'assainissement, qui sont de la compétence de Communauté de Communes.

Il serait nécessaire pour cela de constituer un groupement de commande entre la commune de ROIFFIEUX et la Communauté de Communes.

Une convention fixerait les modalités de fonctionnement du groupement.

La procédure à mettre en œuvre sera la procédure adaptée, en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Il est proposé de désigner M. Maurice BERCHU comme membre titulaire et M. Gérard HEYRAUD membre suppléant de la Commission de Procédure Adaptée du Groupement de commandes.

Afin de ne pas retarder les travaux programmés par la commune, Monsieur le Maire, propose au Conseil de l'autoriser à signer une convention constitutive de groupement pour cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✎ **autorise** Monsieur le Maire à signer une convention constitutive de groupement pour l'aménagement de la route du grand pré.

✎ **désigne** M. BERCHU Maurice, membre titulaire et M. HEYRAUD Gérard, membre suppléant, de la commission de procédure adaptée du groupement de commandes.

Présents : 20

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

2010.06.08- CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR LA SIGNALISATION HORIZONTALE

Monsieur HEYRAUD expose aux conseillers que plusieurs entreprises ont été consultées afin de réaliser un devis pour des travaux de signalisation horizontale sur le territoire de la commune.

Les propositions reçues ont été les suivantes :

Entreprise		Montant H.T.	Montant T.T.C.
AB Marquage	69 GRIGNY	3475.32	4156.48
IES Sud Est	43 TENCE	3405.51	4072.99
DELTA Signalisation	07 PRIVAS	3146.40	3763.09
Signalisation Centre Est	07 BOULIEU	5870.65	7021.30

Après avoir été invité à délibérer, le Conseil Municipal :

↳ **retient** la proposition de l'entreprise DELTA SIGNALISATION pour un montant de 3146.40€ HT, soit 3763.09 € TTC.

Présents : 20

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

2010.06.09 – INDEMNISATION DES VEHICULES DETRUITS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que six véhicules communaux ont été détruits lors de l'incendie ayant touché le bâtiment technique le 02 avril 2010.

Le cabinet BCA a été mandaté par MMA Léon Assurances, assureur de notre commune, afin de réaliser l'expertise de ces véhicules.

L'indemnisation proposée par la compagnie d'assurance MMA est la suivante :

VEHICULES	Valeur véhicule	Valeur véhicule/ Expert	Franchise	Indemnité
Renault KANGOO	3588,00		229,00	3359,00
Citroën BERLINGO	3588,00		229,00	3359,00
Renault TRAFIC	2332,00		229,00	2103,00
Renault MESSENGER	7176 ,00		229,00	6947,00
Tracteur DEUTZ	4867,72		152,00	4715,72
Tractopelle JCB	50232 ,00	15,00	457,00	49760,00
			TOTAL	70243,72

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

↳ **accepte** l'indemnité de sinistre proposée ci-dessus.

Présents : 20

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

En complément de la délibération, Monsieur le Maire précise au le Conseil Municipal qu'une entreprise va procéder à l'évacuation des véhicules et certains d'entre eux vont être vendus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

↳ autorise le Maire à signer les cessions de ces véhicules.

Présents : 20

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

2010.06.10A- CHOIX DU BUREAU POUR LA MISSION COORDINATEUR SPS POUR LA RECONSTRUCTION DU BATIMENT TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe que plusieurs entreprises ont été consultées par la mission SPS relative à la reconstruction du bâtiment technique suite à l'incendie du 2 avril 2010.

Les entreprises devaient faire une proposition pour une mission SPS pour un montant de travaux de 175 000,00 € HT, durée estimée des travaux 8 mois et début des travaux dernier trimestre 2010.

Quatre entreprises ont répondu dans le délai imposé soit le 18 juin.

Leurs propositions sont les suivantes :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
BUREAU VERITAS	2044,50	2445,22
APAVE	1762,50	2107,95
ALPES CONTROLES	2480,00	2966,08
SOCOTEC	2317,50	2771,73

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

↳ **retient la proposition** du bureau APAVE pour un montant de 1762,50€ HT soit 2107,95€ TTC.

Présents : 20

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

2010.06.10B-CHOIX DU BUREAU POUR LA MISSION CONTROLE TECHNIQUE POUR LA RECONSTRUCTION DU BATIMENT

TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe que plusieurs entreprises ont été consultées par la mission de Contrôle Technique : L + Le +Sti relative à la reconstruction du bâtiment technique suite à l'incendie du 2 avril 2010.

Les entreprises devaient faire une proposition pour une mission Contrôle Technique pour un montant de travaux de 175 000,00 € HT, durée estimée des travaux 8 mois et début des travaux dernier trimestre 2010.

Quatre entreprises ont répondu dans le délai imposé soit le 18 juin.

Leurs propositions sont les suivantes :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
BUREAU VERITAS	2100,00	2511,60
APAVE	2000,00	2392,00
ALPES CONTROLES	3000,00	3588,00
SOCOTEC	3910,00	4676,36

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

☞ **retient la proposition** du bureau APAVE pour un montant de 2000,00€ HT soit 2392,00€ TTC.

Présents : 20

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

2010.06.11- CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL

Dans le cadre d'un avancement de grade suite à la réussite d'un examen professionnel, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux la création d'un poste d'Agent de Maîtrise Territorial à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

☞ **créer** un poste d'agent de maîtrise territoriale à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2010.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION
--------------------	--------------------

FILIERE TECHNIQUE	
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe	Agent de Maîtrise Territorial

Le Conseil Municipal

☞ **adopte** le tableau des emplois ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2010.

Présents : 20

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

2010.06.12-CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE A INTERVENIR ENTRE LES COMMUNES DE LA COCOBA ET LA COCOBA

Dans l'optique d'une rationalisation des prix des travaux (d'investissement et de fonctionnement) de voirie incluant, notamment, le revêtement des voiries et les terrassements s'y rapportant, les Communes du Bassin d'Annonay et la CCBA souhaitent la mise en place d'un groupement de commandes qui sera entériné par la signature d'une convention constitutive de groupement.

Les communes intégrant ce groupement sont les 16 communes de bassin d'Annonay.

Aux termes de cette convention qui fixe le cadre juridique nécessaire à la passation de ce marché, la CCBA sera désignée « coordonnateur ». A ce titre, elle sera chargée d'organiser l'ensemble de la procédure de choix du titulaire en concertation avec les communes concernées.

La procédure à mettre en œuvre sera la procédure adaptée, en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Monsieur le maire propose de désigner :

M. BERCHU Maurice, membre titulaire

M. HEYRAUD Gérard, membre suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

☞ **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes associant la CCBA et les Communes du Bassin d'Annonay en vue d'effectuer des travaux (d'investissement et de fonctionnement) de voirie,

☞ **Désigne** M. BERCHU Maurice et M. HEYRAUD Gérard, respectivement, membre titulaire et suppléant de la commission de Procédure Adaptée du Groupement de Commande.

Présents : 20

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

QUESTIONS DIVERSES

❖ Désignation des jurés d'assise

Monsieur le Préfet a demandé à Messieurs les Maires de désigner par tirage au sort les électeurs qui figureront sur la liste préparatoire des jurys d'assises pour l'année 2010.

Douze personnes ont été tirées au sort :

Monsieur ADDESSO Raphael

Madame BONNARDEL Christine

Monsieur BIALLER Philippe

Madame CORNU Josette épouse MARMEY

Madame PERROT Odile épouse GRAND

Monsieur TROMBOTTO Christian

Madame DURAND Véronique épouse BALME

Madame GUIGON Christiane épouse CHANAL

Madame CLEMENCON Céline

Monsieur REGAL Julien

Monsieur CHAZOT Samuel

Monsieur SAUZON Francis

❖ Distributeur Automatique de Billets

Madame CHAMBON fait part aux conseillers de la réponse négative de La Poste à la demande d'installation d'un distributeur de billets sur le territoire de la commune.

❖ Remerciements

Monsieur BERCHU communique aux conseillers les remerciements de Madame Dominique BERT et de sa famille suite aux messages reçus après le décès de Mme BERT.

Il fait également part des remerciements de Mme VIGNE pour son départ en retraite.

❖ Démission Monsieur Alain MAULARD

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de la démission de Monsieur MAULARD de son poste d'Adjoint aux Affaires Scolaires et à l'Environnement.

Monsieur MAULARD conserve son mandat de conseiller municipal. A l'heure actuelle aucune décision n'a été prise quant à son remplacement.

❖ Plan Communal de Sauvegarde

Madame BOROT et Monsieur JAMONAC rapportent aux conseillers l'obligation pour la commune de Roiffieux de rédiger un Plan Communal de Sauvegarde, la commune étant soumise au risque inondation. Ce plan retracera les dispositions à prendre en cas d'inondation, de canicule ou encore d'accident routier important.

❖ Aménagement de la route du Grand Pré

Monsieur HEYRAUD présente le projet d'aménagement de la route du Grand Pré établi par le cabinet Julien, Maître d'œuvre de cet aménagement.
Une réunion d'information au public sera organisée le 13 juillet en mairie.

❖ Fête de la Musique

Monsieur DELORD remercie l'ensemble des conseillers pour leur participation à la fête de la musique qui a été une réussite.

❖ Associations

Les conseillers sont invités par Monsieur DELORD à l'accompagner ou à le représenter aux AG des différentes associations.

❖ Vogue 2010

Une réunion avec la gendarmerie a été organisée pour le 03 juillet 2010 afin de faire le point sur la vogue. La Gendarmerie ne désire pas assurer la surveillance pour plus d'une soirée.

❖ Syndicat des Trois Rivières

Monsieur GOUDARD lance un appel aux volontaires pour la journée propre organisée le 10 juillet à 8h30 au stade de football de Bourg Argental.

❖ Communautés de Communes du Bassin d'Annonay

- L'emplacement de l'aire d'accueil des gens du voyage a été fixé : 35 emplacements seront créés derrière la piscine de Vaure à Annonay
- La journée de sensibilisation des scolaires DFCI a rassemblé 196 élèves à la salle de la Garde de Roiffieux
- Une citerne DFCI de 30 m³ en bois sera installée prochainement au Grand Garay.

❖ Syndicat Départemental d'Energie

Monsieur SITZIA fait un compte rendu restreint de la dernière réunion du SDE, principalement composée de décisions modificatives. Il est envisagé de réaliser des réunions délocalisées afin de faciliter la venue de l'ensemble des membres du SDE.

❖ Bibliothèque Le Petit Prince

Monsieur PASCAL informe le conseil que du 19 juillet au 23 août, la bibliothèque sera ouverte uniquement les mercredis.

❖ Echo réfoçalien

Mme BOROT remercie de nouveau les membres du CME qui ont rédigé la gazette du mois de juin, ainsi que le secrétariat qui a effectué la distribution de l'écho dans les boîtes aux lettres.

❖ Risque canicule

Mme CHAMBON rappelle que la salle de restauration de la MAPA est climatisée et peut donc accueillir des personnes extérieures en cas de canicule.

❖ Centre Intercommunal d'Action Social

L'ouverture du nouvel EPAD est programmée pour 2010.

Prochain conseil municipal le mardi 31 août 2010 à 20h00 en mairie.

La séance est levée à 22h40